



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Somme

éducation  
nationale



Inspectrice de l'Education  
Nationale Adjointe à l'Inspecteur  
d'Académie  
Directeur académique des  
services de l'éducation nationale  
de la Somme

Circonscription I.E.N. Adjointe

Référence :  
DM/MD 128-16

Affaire suivie par  
Dominique Maire

Téléphone  
03 22 71 25 01

Fax  
03 22 71 25 13

Mél.  
len80.adjoint@ac-amiens.fr

20 boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Amiens le 7 décembre 2016

Madame et Monsieur les secrétaires départementaux,

Vous m'avez interrogé sur le livret scolaire unique (LSU) et la manière de rendre compte des acquis des élèves pendant la période de développement de l'application nationale et de son appropriation par les équipes.

Il a été demandé aux enseignants, lors des réunions de présentation du LSU en circonscription, de rendre compte des progrès des élèves à l'aide du LSU dès qu'ils seront prêts.

Dans l'attente, un bilan peut être présenté aux familles, notamment lors d'une réunion au cours de laquelle les travaux des élèves seront portés à leur connaissance. Cette réunion pourra être l'occasion de les informer sur le LSU et les nouvelles modalités d'évaluation. Par ailleurs, comme l'a rappelé la directrice de l'enseignement scolaire (DGESCO) par mail aux enseignants, l'utilisation des applications d'éditeurs privés qui avaient cours dans les écoles, est possible dans la mesure où les rubriques des bilans périodiques produits sont bien conformes à celles rendues obligatoires par la réglementation (arrêté du 31/12/2015).

Enfin, il a été demandé qu'au moins un bilan périodique sur l'année 2016/2017 soit issu de l'application nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les secrétaires départementaux, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Somme

Yves DELECLUSE

Madame et Monsieur les secrétaires départementaux